

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 02/05/2021 par EURO TELECOM sis à 1 place Eugène Sue – 95720 BOUQUEVAL pour le remplacement et le renforcement des poteaux téléphoniques situés rue de la serpentine

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules Rue de la Serpentine afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : du Mercredi 12 mai 2021 au Vendredi 30 juillet 2021, l'autorisation est donnée à l'entreprise EURO TELECOM de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2** : pour permettre la réalisation des travaux en haute sécurité, la circulation se fera en alternat gérée soit par des feux tricolores, soit par des panneaux B15 et C18, soit manuellement par des panneaux K10 mobile

**Article 3** : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

**Article 4** : dans l'emprise du chantier la vitesse sera limitée à 50 km/h

**Article 5** : la remise en état de la chaussée et de ses bas-côtés est impérative.

**Article 6** : l'entreprise EURO TELECOM assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 7** :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise EURO TELECOM,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise EURO TELECOM et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 03 mai 2021

P/Le Maire,  
L'adjoint Délégué

Michel ANNÉREAU

